

Délibération du Comité Syndical
Séance du 21 décembre 2015

Délégués du Sivom : 27
Délégués en exercice
Concernant la compétence
Présent : 25
Votant : 27

L'an deux mil quinze, le 21 décembre, à 18 heures 30, le Comité Syndical du Sivom des 2 cantons s'est réuni à la salle du comité syndical, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique DELECOURT, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux délégués le 14 décembre 2015.

Détail des votes
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du Sivom le 14 décembre 2015.

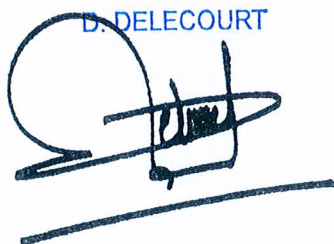
Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture de Béthune le :

08/01/2016
Et publication du :
13/01/2016

Présents : Messieurs Dominique DELECOURT, Président, Philippe DRUMEZ, Jean Michel DUPONT, Jean-Marie DOUVRY, Jacques HERBAUT, Frédéric WALLET, Alain DE CARRION, Samuel OBLED, Vice-Présidents, Yves DUPONT, Yves MARLIERE, Jean-Michel LEGRAND, Jean-Louis COURTOIS, Fabrice BAVIERE, Daniel DELCROIX, Jean-Marc BLONDIAU, Gilles GOUDSMETT, Gérard VINCKE, Michel GEORGE, Léon COPIN, Gérard DELAHAYE, Guy WAREIN Alain DEGUERRE, et Mesdames Ewa VIVIER, Corinne BILLAUD, Sylvie CRETON, Conseillers Syndicaux.

Le Président

Absents excusés : Messieurs Bruno TRACHE, Albert VIVIER.

D. DELECOURT


Procuration : Monsieur Bruno TRACHE à Monsieur Léon COPIN
Monsieur Albert VIVIER à Madame Ewa VIVIER

A été nommé secrétaire : Madame Ewa VIVIER.

2015/12/N°3

Domaine d'Intervention : Institutions et vie politique

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2014

Après avoir exposé le rapport d'activités 2014

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

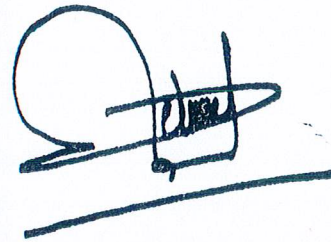
Vu l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au rapport d'activités annuel et notamment son alinéa stipulant qu'il incombe au Président de

l'établissement Public Intercommunal d'adresser chaque année au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- Donne son approbation pour le rapport d'activités 2014.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdit
Au registre suivent les signatures



REÇU LE 08 JAN. 2016



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Lille.